



## Programme « Découverte de l'Europe avec les Conseils Municipaux des Jeunes »

### Villes du Vésinet & de Montesson

### 3<sup>ème</sup> étape

Samedi 16 février 2008

Mairie du Vésinet

**Lieu de la réunion :** Salle des conférences – Mairie du Vésinet

**Etaient présents :** Candice Lequiller, ancienne attachée parlementaire de Jacques Toubon, député européen – Maryse de Sarthe, conseillère municipale de la mairie du Vésinet - Djamel Houacine du Service Jeunesse de Montesson – les jeunes des Conseils Municipaux du Vésinet et de Montesson

**Introduction** par Regina Lecointe, Secrétaire Générale de la Maison de l'Europe des Yvelines, organisatrice de ce programme pour les Conseils Municipaux des Jeunes.

Un petit tour d'horizon sur les thèmes expliqués lors de la séance précédente, ainsi que sur les objectifs des deux Conseils Municipaux des Jeunes pour l'année en cours est fait, avant de passer la parole à l'invitée de la réunion, Candice Lequiller, l'assistante du député Jacques Toubon.

Celle-ci décrit succinctement l'organisation au sein de l'Union européenne :

- La Commission européenne propose un thème de débat, écrit un texte à ce sujet, le transmet au Parlement européen. Cette dernière institution renvoie le texte à la Commission concernée par le sujet débattu. Dans chacune des Commissions, est désignée une personne référente. La Commission qui a travaillé sur le texte, propose des modifications.
- Lors de ces discussions, les députés rencontrent également des lobbyistes (les lobbies font pression pour défendre leurs idées).

Pour devenir député européen, le candidat doit être inscrit sur une liste électorale. Les électeurs votent au sein de leur région. Par exemple, Jacques Toubon, est député européen de l'Ile de France, il représente donc les citoyens de cette région au Parlement européen. Les candidats sont élus pour cinq ans, à la proportionnelle, ce qui signifie que plus la liste d'un parti obtient de votes, plus il aura d'élus au Parlement et plus son parti aura de poids pour voter les textes de loi.

Le député européen travaille sur le territoire national français mais également au niveau européen. Sa journée type est relativement longue : il partage son temps entre Paris (région Ile-de-France où il réside), Bruxelles (où se trouve le Parlement européen) et Strasbourg (où ont lieu certaines sessions parlementaires).

Il voyage de Paris à Bruxelles tôt le matin et participe aux réunions des commissions à Bruxelles dès 9 heures. Jacques Toubon travaille particulièrement dans la commission « Marché Intérieur et protection des consommateurs » en collaboration avec d'autres députés européens qui viennent d'autres Etats membres de l'Union européenne. Il s'exprime en français (une traduction simultanée est faite par les interprètes qui se trouvent dans des cabines de traduction tout autour de la table de réunion). Ainsi, toutes les discussions ont lieu dans la langue maternelle des orateurs et l'interculturalité est respectée lors de ces débats. Ensuite, tous les textes proposés en commission sont traduits.

Les députés sont sollicités également par les lobbyistes très actifs qui font pression pour défendre leurs intérêts.

### MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES

37 bis, avenue du Maréchal Foch – 78400 Chatou

☎ : 00 33 1 39.52.36.21

Horaires d'ouverture : lundi à vendredi : 15h00 – 18h00

[contact@maison europe78.eu](mailto:contact@maison europe78.eu)

[www.maison europe78.eu](http://www.maison europe78.eu)



De plus, les députés n'étant pas des spécialistes pour certains thèmes de discussions, ils doivent obtenir des avis d'experts.

Par conséquent, le travail au sein des commissions est une étape préparatoire avant le vote.

Les députés maintiennent des contacts réguliers avec les ambassades des différents Etats membres présentes à Bruxelles et les représentants permanents des Etats membres qui ont un rôle primordial vis-à-vis des medias.

(Voir lien [http://bruxelles.blogs.liberation.fr/coulisses/2006/01/les\\_djeuners\\_de.html](http://bruxelles.blogs.liberation.fr/coulisses/2006/01/les_djeuners_de.html)).

Le temps du déjeuner est souvent consacré aux rencontres avec les lobbyistes.

L'après-midi, le travail en commission se poursuit.

En règle générale, un député européen consacre trois semaines au travail des commissions à Bruxelles et la 4<sup>ème</sup> semaine est réservée à Strasbourg pour les votes en session plénière. Il n'est pas rare que le vote au Parlement européen se poursuive tard dans la nuit. Dans l'hémicycle, le temps de parole de chaque député est chronométré afin de respecter une égalité d'expression pour tous les représentants des Etats membres.

Pour appliquer une directive européenne votée à Bruxelles, sur le territoire national, il faut que cette loi soit ratifiée par le gouvernement national. Parfois, il peut y avoir des problèmes si le pays ne légifère pas selon la directive européenne. La Cour de justice l'Union européenne, située à Luxembourg, peut être saisie et imposer des amendes à l'Etat concerné.

Candice Lequiller répond aux enfants qui s'interrogent sur la spécificité de l'Union européenne par rapport aux Etats-Unis. Les 27 Etats membres gardent leur autonomie et leur propre culture. Cette inter culturalité est également respectée dans la Présidence actuelle du Conseil européen, puisque tous les six mois un nouveau pays en devient Président et essaie de faire aboutir des textes de lois visant en priorité ses intérêts propres.

Avec le Traité de Lisbonne signé le 13 décembre 2007 et en cours de ratification dans les 27 Etats membres, l'élection d'un président du Conseil européen disposant d'un mandat de deux ans et demi, renouvelable une fois est proposée. Le choix d'un président porterait davantage sur le choix d'une personnalité que d'une nationalité (le nom de l'actuelle présidente lettonne est envisagé).

Pierre Lequiller, président de la Maison de l'Europe des Yvelines est aussi député français à l'Assemblée nationale et président de la délégation pour l'Union européenne à l'Assemblée nationale. A ce titre, il participe aux sommets rassemblant les chefs d'Etats.

*Compte rendu rédigé par C.COLLEVILLE & C.Massot*

#### **MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES**

37 bis, avenue du Maréchal Foch – 78400 Chatou

☎ : 00 33 1 39.52.36.21

Horaires d'ouverture : lundi à vendredi : 15h00 – 18h00

[contact@maison europe78.eu](mailto:contact@maison europe78.eu)

[www.maison europe78.eu](http://www.maison europe78.eu)